



# CONTRAT DE LOCATION MATERIEL ET BRIS DE LAME – SAISON 2017/2018

F : Fleuret E : Epée S : Sabre D : Droitier G : Gaucher

Nom : ..... Prénom : .....  
 Date de naissance : .....  F  M  Droitier  Gaucher  
 Adresse : .....  
 Téléphone Domicile : ..... Tél. Portable : .....  
 Mail : ..... Arme :  F  E  S Salle : .....

## MATERIEL LOUE

VESTE N° : .....TAILLE : .....  D  G PANTALON N° : .....TAILLE : .....  
 GANT N° : .....TAILLE : .....  D  G MASQUE N° : .....TAILLE : .....  
 SOUS-CUIRASSE N° : .....TAILLE : .....

## PAIEMENT

Paiement le : ..... en : .....  
 Si chèque, précisez le n° de chèque : .....  
 (Nom et prénom de l'enfant au dos)  
 Caution versée le : ..... en° : .....  
 Si chèque, précisez le n° de chèque : .....  
 (Nom et prénom de l'enfant au dos)

## TERMES DU CONTRAT

Le matériel est loué par le club d'escrime du mois de septembre au mois de juin de l'année en cours.  
 - Le matériel comprend : une veste, un masque, un gant  
 - pour les compétitions : une veste (électrique), un masque (électrique), un gant, une sous-cuirasse, un pantalon (Prêt GRATUIT)  
**Le prix de la location est de 30 € pour l'année.**  
**Une caution de 200€ est demandée (non-encaissée) et sera rendue lors de la restitution du matériel.**  
**Le matériel devra être rendu lors du dernier entraînement de l'année ; en tous les cas au plus tard le 15 juillet au domicile du maître d'armes 0646096567 (à l'exception des pré-réinscrits en juin qui pourront garder le matériel) sous peine de voir le chèque de caution encaissé le 31 juillet.**

**!!! Le matériel devra être rendu propre et sec !!!**

- veste, sous cuirasse et pantalon lavables en machine à 40°, pas de sèche-linge
- gant lavable à la main
- masque éventuellement lavable à la main au niveau de la bavette.

## « ASSURANCE » BRIS DE LAME

Réponse **OBLIGATOIRE** (même si négative) :  
 Je soussigné.....  SOUSCRIT  NE SOUSCRIT PAS  
 Paiement de 10€, le : ..... en : .....  
 Si chèque, précisez le n° de chèque : .....  
 (Nom et prénom de l'enfant au dos)

*En souscrivant à cette « assurance », vous contribuerez à hauteur de 10€ pour la saison complète. Si vous cassez une lame durant un entraînement ou une compétition, vous ne paierez que la moitié du prix d'une lame neuve, « l'assurance » couvrira l'autre moitié. En ne souscrivant pas, la totalité du prix de lame de remplacement, incombera au tireur.*

FAIT A : ..... Le : .....

## SIGNATURE :

(Tuteur légale pour mineur)

Les Cadets du Houtland  
 Mairie d'Esquelbecq,  
 1 Rue Gabriel Deblock,  
 59470 Esquelbecq  
 N°SIRET : 49506353900011